

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie des Petits Lutins Inc.		Date d'inspection Le 20 mars 2026		
Nom de l'établissement Halte des Grands lutins		Numéro de permis 909002		
Adresse Unité 2 385 rue Principale Nigadoo NB E8K 3R6		Numéro de téléphone (506) 480-0426		
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 35	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE		
Personnel SGE Rachelle Roy Arseneau	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité			
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

-Visite en fin d'avant-midi à l'établissement pour une inspection de surveillance inattendue, aujourd'hui est une journée congé d'école.

-Ratio est respecté durant la visite

-Affiché en entrant dans la garderie à la droite les documents suivants; le permis et le rapport d'inspection, la routine quotidienne, le menu hebdomadaire, les procédures d'évacuation, le nom de l'administrateur/exploitant, le nom et le numéro de téléphone du mentor en assurance de la qualité et de l'inspecteur, les allergies constituant un danger de mort, ainsi que les noms et informations de membres du conseil d'administration.

-Lorsqu'applicable un avis pour informer les parents de l'existence d'une maladie transmissible sera affiché sur la porte d'entrée

-Les dossiers administratifs suivants sont tenus sur les lieux : Les registres des présences quotidiennes des enfants, les registres des présences des membres du personnel, la planification des menus et toute substitution, les dossiers des exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie

-Les pratiques d'évacuation des incendies sont exécutées mensuellement ainsi que la vérification des détecteurs et avertisseurs de fumée

-Durant les activités planifiées ou lorsqu'un enfant accomplit un projet dont il est fier, des photos sont prises et l'album qui inclut ces photos est mis à la disposition des enfants et des parents pour que ceux-ci puissent y faire des retours

-Durant la visite il fut observé que l'orientation des enfants se fait sous forme de discussion, les demandes se font respectueusement et le personnel se déplace vers l'enfant lorsqu'il y a conflit et accompagnent ceux-ci pour arriver à une entente.

-Le matériel et l'équipement proposés dans l'aire de jeu intérieur sont facilement accessibles sur des étagères basses et ouvertes. La quantité du matériel proposé est suffisante et variée pour tous les enfants présents.

-L'aire de jeu intérieur des enfants est sécuritaire et propre

-Les produits nettoyeurs et toxiques sont barrés dans la cuisine sous clé et hors de portée des enfants

-Durant les journées congé d'école le dîner est servi, aujourd'hui les enfants vont mangés du bouillon aux poulets

Observations: À mon arrivée les enfants sont en période de jeux libres, un groupe joue à l'école, un second groupe est appliqué à la construction d'un garage de Legos, un autre groupe construit une maison avec des

Commentaires généraux

cartes, tandis qu'un autre groupe travaille à la réparation d'une manette.

original signé par

Rachelle Roy Arseneau

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 20 mars 2026

Date

original signé par

Marie Frenette

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 20 mars 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"